

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes de Ralph Lauren

La Loi Avenir Professionnelle (Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018) et le Décret du 8 janvier 2019 (Décret n°2019-382) imposent aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les entreprises ayant obtenu une note globale inférieure à 85/100 doivent fixer des objectifs de progression, celles ayant obtenu une note inférieure à 75/100 doivent définir des mesures adéquates et pertinentes de correction

L'index est calculé à partir de 5 indicateurs de rémunération entre les femmes et les hommes, selon les méthodes de calcul fournies par le gouvernement.



En 2025, Ralph Lauren a obtenu une note de 98/100

Ce résultat réaffirme la volonté de Ralph Lauren de développer une politique efficace en matière d'égalité professionnelle, à tous les stades de la vie professionnelle.

« A mesure que notre entreprise grandit et évolue, nous nous efforçons de conserver un environnement professionnel dynamique et diversifié. Nous valorisons les talents de chaque individu au sein de notre entreprise et nous nous engageons à respecter l'égalité des chances en matière de d'évolution professionnelle ».



Policy "Pratiques loyales en matière d'emploi" - Mars 2023